



Info-municipal - Octobre 2022

UN PARCOURS DE DISQUE GOLF A SAINT-CLAUDE **EN COLLABORATION DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME DU SOURIRE**

Au printemps dernier, Félix Antoine Payette, agent de réadaptation et le professeur, David Tremblay, de l'école Notre-Dame du Sourire, ont soumis un projet de Disque Golf à la municipalité sur le terrain municipal et de l'école au cœur du village. Le projet a vu le jour étant un projet rassembleur, tant pour l'école, les citoyens de la municipalité de Saint-Claude et la communauté de Disque Golf du Québec, ce sport favorise le sentiment d'appartenance à la municipalité. Une subvention a été obtenue du CLSE « Estrie, on bouge ».

Les Avantages pour la municipalité de ce nouveau sport

- Nouvelle activité pour les citoyens de Saint-Claude et les environs
- Nouvelle offre touristique
- Avoir une population active
- Permettre aux jeunes de se rassembler dans un contexte organisé
- Rétention des jeunes
- Se démarquer

Cette activité consiste à partir d'un point X et de se rendre au prochain panier en moins de lancer possible avec un disque.



Il y a 9 trous en tout. Plus que le nombre augmente sur le panier, plus la difficulté augmente. Nous vous invitons à pratiquer ce sport et à télécharger l'application afin d'obtenir le parcours (9 disques).

Pour télécharger l'application, allez sur le site

Internet : <https://udisc.com/>



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église

Saint-Claude (Québec) J0B 2N0

Téléphone: 819 845-7795 Télécopieur: 819 845-2479

www.municipalite.st-claude.ca

Suivez nous sur Facebook: Municipalité de Saint-Claude



Nouvelles municipales

COLLECTE DES FEUILLES D'AUTOMNE

Comment procéder?

1) Procurez-vous **des sacs de papier** au bureau municipal (295, rue de l'église), au Camping des Baies (368 chemin St-Pierre) (**quantité limitée**) ou dans les magasins appropriés (les sacs de plastique seront refusés)

AVANT le 1er novembre 2022

2) Apportez-les à l'un des 3 points de dépôt suivants:

- Stationnement de la Pointe Marchand
- Camping des Baies
- Garage municipal



DEMANDE DE PAIEMENT SUBVENTION L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER 2022

La municipalité de Saint-Claude a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Le conseil de la municipalité de Saint-Claude approuve les dépenses d'un montant de 67 535\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés pour le rechargement d'une portion de la Route de l'Église et Rang 6.

Une subvention de 40 000\$ est accordée.



RAPPEL DE TAXES

Il est important de noter que les taxes municipales sont dues en totalité depuis maintenant le 29 août dernier. Avis au retardataire de venir acquitter votre solde.



BOTTIN GARDIENNAGE

Les jeunes intéressés à offrir leur service de garde d'enfants peuvent s'adresser au bureau municipal afin de figurer dans le bottin de gardiennage! Appelez au 819-845-7795 ou écrivez-nous au loisirs@st-claude.ca pour en faire partie!



BAC BRUN—Voici un rappel de certaines matières acceptées ou non!

Matières acceptées

- ◇ Cendres froides
- ◇ Litière et excréments d'animaux
- ◇ Cheveux, poils, plumes
- ◇ Feuilles mortes
- ◇ Viandes, poissons, coquilles et os



Matières refusées

- ◇ Résidus de construction
- ◇ RDD (résidus domestiques dangereux)
- ◇ Essuie-tout ayant été en contact avec des produits chimiques
- ◇ Aucun sac de plastique

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX NOUVEAU-NÉS

Profitez du programme pour l'année 2022 en vous inscrivant, si vous avez un nouveau-né ou si vous en attendez un d'ici le 30 novembre 2022.

La municipalité de Saint-Claude contribue pour aider les familles (nouveaux-nés); 100\$ par bébé et un cadeau à la fête de décembre prochain!

Pour informations et inscription : 819-845-7795 poste 1



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU VAL ST-FRANCOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE pour 2023
Valeur totale imposable : 169 021 400\$

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Claude sera, **en 2023**, en vigueur pour son **troisième exercice** financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes ;

être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
être déposés à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé ;

*MRC du Val Saint-François
Greffier de l'organisme
3, rue Greenlay sud bureau 101
Greenlay, QC J1S 2J1*

être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no 2003-03 de la MRC du Val Saint-François et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Claude ce 26^e jour de septembre 2022.

France Lavertu
Directrice générale et greffière-trésorière

MANDAT URBANISME : CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

La municipalité de Saint-Claude désire apporter des changements aux règlements d'urbanisme ;

La MRC du Val-Saint-François s'est dotée d'un règlement régional régissant l'abattage d'arbre (*Règlement 2020-01 - Règlement régional concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François*). De ce fait, c'est maintenant la MRC qui a juridiction sur ce champ de compétence. Afin d'harmoniser la réglementation régionale et municipale, des modifications doivent être apportées aux règlements d'urbanisme.

La municipalité de Saint-Claude doit également se conformer au règlement de concordance 2020-02 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François afin d'harmoniser les dispositions sur les coupes forestières avec le nouveau règlement régional concernant la protection et la mise en valeur des milieux boisés du Val-Saint-François de la MRC ;

Le conseil a mandaté le service d'urbanisme de la M.R.C du Val-Saint-François pour rédiger l'ensemble des procédures de modification des différents règlements d'urbanisme.

- Concordance avec le règlement 2020-02 de la MRC
- Ajustement du tableau des hébergements touristiques (zone avec droit non atteint avec le nombre d'établissements actuellement)
- Permettre des kiosques sur les terrains municipaux ou commerciaux
- Revoir certaines dispositions ou éclaircissements des normes d'installations de quais, mais la longueur totale est maintenue à maximum 15 m
- Permettre l'installation d'une passerelle pour les descentes sur les lots commerciaux avec bâtiments
- Permettre une zone pour l'implantation de mini maisons
- Permettre plus d'usages dans certaines zones
- Permettre des duplex, triplex ou plus multi logement dans certaines zones
- Vérifier la possibilité d'inverser le frontage et la profondeur pour la construction
- Éclaircir les clauses pour les frais de fin de parcs
- Révision des normes des bâtiments accessoires dans certaines zones

Toutes autres propositions ou possibilités pour permettre le développement de la municipalité

Tous ces éléments doivent être considérés et en respectant le schéma de la MRC du Val Saint-François.

CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

OFFRE D'EMPLOI INTERVENANT EN LOISIRS, et EN COMMUNICATION

Poste régulier: Intervenant en loisirs et en communication

Nombre d'heures de travail : 21h à 28h/ sem. + Évènements

Principales fonctions:

L'intervenant en loisirs aura comme fonction de :

- coordonner, planifier, organiser, réaliser et animer** des activités récréatives, sportives, sociales ou culturelles, des événements et le service d'animation estivale;
- produire et mettre à jour** divers outils de communication; site internet, Facebook, journal municipal, calendrier
- mettre en œuvre** la programmation et **élaborer de nouvelles activités**
- accomplir** différentes tâches administratives, gérer les demandes de subvention;

Exigences et conditions de travail:

Expériences reliées à l'emploi : Une année d'expérience d'animation communautaire, en communication, d'activité physique ou expérience dans le domaine du loisir

Description des compétences et qualités recherchées:

- Autonome** et esprit d'initiative, vous avez une capacité à gérer votre temps et à respecter les délais.
- Efficace**, vous avez développé une méthode de travail qui permet d'assurer une programmation des tâches et un suivi des activités; sens des responsabilités.
- Dynamique**, vous avez des aptitudes pour la vulgarisation de contenus, la communication (parlée et écrite).
- Créatif**, vous avez de l'initiative et vous proposez de nouvelles idées;
- Facilité** à travailler avec le public et entrent
- Connaissance** des logiciels Word, Excel et Publisher.

Vous avez le goût de développer les activités et les événements, vous êtes la personne qui nous faut.

Salaire offert et conditions de travail: déterminés en fonction des qualifications de la personne retenue.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMMUNIQUEZ AVEC FRANCE LAVERTU AU 819 845-7795 POSTE 1

Envoyer votre cv accompagné d'une lettre motivant votre intérêt pour ce poste avant le 24 octobre 2022 à :

Municipalité de Saint-Claude
295, route de l'église
Saint-Claude, QC J0B 2N0
Courriel : directrice@st-claude.ca

Nous vous remercions de votre intérêt et vous prions de prendre note que seules les candidatures retenues seront contactées pour des entrevues.

Signalement

Un luminaire défectueux, une signalisation manquante, une route brisée, etc. Appelez au bureau municipal pour nous en informer afin que nous puissions y remédier. Votre collaboration aide de façon évidente à diminuer les frais et les ennuis !
Vous êtes nos yeux. Merci !

Fossés

Il y a des personnes qui croient que nos fossés sont des sites d'enfouissement. Nos employés doivent ramasser des ordures et des branches qui se retrouvent dans nos fossés et qui obstruent la circulation de l'eau causant des dommages à la chaussée. Nous demandons votre collaboration afin de rapporter une telle situation. Prenez note le numéro d'immatriculation du véhicule de la personne qui jette ses vidanges sur notre territoire et avisez la Sûreté du Québec.

POUR RÉCUPÉRER MES PILES, C'EST À L'HÔTEL DE VILLE !

Vous n'avez plus aucune raison de jeter vos piles et téléphones cellulaires à la poubelle. En effet, toutes les municipalités de la MRC ont au moins un endroit où vous pouvez vous en débarrasser gratuitement :

À VOTRE HÔTEL DE VILLE ou à votre bureau de poste de Saint-Claude!



RECUPERATION DE PEINTURE

Peinture, contenants de peintures vides

La municipalité a un contenant au garage municipal, 568, rue Gérard afin de permettre la récupération des peintures et contenants de peinture. On demande aux citoyens de laisser leur contenant à côté du gros bac de métal à cet effet.



BAC DE RÉCUPÉRATION POLYSTYRÈNE

Un bac de récupération pour le polystyrène est installé au garage municipal, 568, rue Gérard. Trois types de styromousses seront acceptés et valorisés. Il vous suffira de bien les trier en trois catégories et de les déposer dans les contenants appropriés, identifiés; ISOLATION, ALIMENTAIRE ou EMBALLAGE

IMPORTANT:

- Retirer les étiquettes; * Décoller les rubans adhésifs * Enlever les tampons absorbants
- Retirer les couvercles * Rincer tous les résidus alimentaire



ENTRETIEN ET DÉNEIGEMENT POINTE MARCHAND

Le conseil municipal désire que les sentiers de la Pointe Marchand soient dégagés pour la saison hivernale.

Monsieur Renald Lahaie continue de débroussailler et d'entretenir la Pointe Marchand avec ses équipements.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2022-2027

La Coopérative de travail Niska, Madame Isabelle **Mercieca**, conseillère en développement, a été mandaté à l'élaboration du plan de développement de la municipalité de Saint-Claude.

Les 3 orientations du plan de développement sont :

- ♦ **DÉVELOPPEMENT SOCIAL : attirer et retenir des jeunes, des familles et des aînés**
- ♦ **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : soutenir et développer l'entrepreneuriat**
- ♦ **PROTÉGER, PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES MILIEUX NATURELS ET LE LAC BOISSONNEAULT**

La vision de l'avenir de la municipalité

Saint-Claude, c'est la tranquillité et les grands espaces, en respect du territoire et des milieux naturels, le lac Boissonneault.

Les familles y vivent en harmonie, dans une communauté dynamique et chaleureuse.

Descente du Camping gratuite aux résidents de Saint-Claude

Le Camping des Baies offre aux résidents de Saint-Claude de sortir leur bateau **GRATUITEMENT** via la descente du Camping

Pour se faire :

- Vous devez vous présenter au camping des Baies au 368 chemin St-Pierre, sur les heures d'ouverture – de 9h à 17h ou téléphoner au 819-845-4992
- Présentez une pièce prouvant votre résidence à St-Claude

La descente restera accessible jusqu'au 10 octobre 2022

Entre le 11 et 31 octobre 2022, communiquez avec la municipalité de Saint-Claude si vous désirez sortir votre bateau via le Camping.

Au plaisir de vous y voir!



CAMPING DES BAIES

Nouvelles

Pointe Marchand - Attachez votre chien

Le propriétaire ou le gardien d'un chien doit le retenir en tout temps.

Les chiens doivent toujours être maintenus en laisse dans les lieux publics. Cette laisse doit mesurer 1,85 mètre ou moins. Si le chien pèse 20 kg et plus, il doit aussi porter un licou ou un harnais.

Si vous ne respectez pas ces règles, vous risquez une amende allant de 500 \$ à 1 500 \$

Le propriétaire ou le gardien d'un animal domestique doit aussi être muni, en tout temps, des instruments qui lui permettent de disposer des selles de l'animal d'une manière hygiénique lorsque l'animal se trouve ailleurs que sur le terrain sur lequel il habite.

Le propriétaire doit enlever immédiatement les selles que celui-ci laisse tant dans un lieu accessible au public que sur un terrain privé d'autrui.

Certain citoyen n'ose plus aller promener leur petit chien, car de gros chien ci promène sans laisse.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration à maintenir un endroit sécuritaire et propre pour tous.



l'épandage

Les citoyens se questionnent parfois sur l'épandage. Rien de plus normal quand l'odeur se manifeste. Néanmoins, le lisier et le fumier fournissent les nutriments utiles à la croissance des végétaux – tant des grains que des fruits et légumes – qu'ils soient destinés à l'humain ou au bétail. Le fumier et le lisier sont des engrais naturels produits à proximité. Même nos champs mangent local! Heureusement, la bonne odeur du foin frais coupé vient compenser.

S'installer dans un milieu rural comporte de nombreux avantages, notamment la tranquillité, le grand air, l'espace, les beaux paysages, les moments de détente, etc. Cependant, il faut savoir composer avec les contraintes, les engagements et les réalités d'un espace dédié avant tout au travail des producteurs et des productrices agricoles!

Dans la MRC du Val-Saint-François, il y a : plus de 500 entreprises agricoles appartenant à 900 producteurs et productrices. Les principales productions sont le lait, le bovin de boucherie et l'acériculture.

@Fédération de l'UPA-Estrie #Agriculture #Estrie #Canton-de-l'Est



droits d'accès de la saison 2022-2023

Voilà déjà l'automne qui prend place tranquillement. La prochaine saison de quad arrive à grand pas. Pendant la saison estivale, nos bénévoles ont effectué des travaux dans les sentiers. En voici quelques uns: le relais Donald Fournier a reçu un rafraîchissement de peinture extérieur, beaucoup d'ébranchage a été effectué dans différents secteurs, la réparation des montants de bois sur le pont de la rivière aux saumons, ainsi que des travaux dans le sentier 4 saisons afin d'éviter les problèmes avec nos amis les castors. Merci aux bénévoles et membres du conseil pour leur super travail.

Les droits d'accès de la saison 2022-2023 seront en prévente du 1er au 15 novembre au coût de 330\$ (après cette date ils seront à 360\$).

Nous sommes présentement à l'élaboration de nos activités pour la prochaine saison, restez à l'affût sur notre page Facebook pour plus de détails.

Au plaisir de vous rencontrer en sentier, d'ici ce temps, penser à faire l'entretien de vos vtt.



Sécurité civile - Trousse d'urgence pour l'auto

Bien que l'hiver semble encore loin de notre quotidien, nous connaissons dans les prochaines semaines des baisses de températures considérables et devons nous faire à l'idée que bientôt, nous serons encore sous la neige! Afin de bien se préparer à la saison froide, nous vous recommandons de vous procurer certains items, à laisser dans la voiture, qui vous seront utiles en cas de panne ou d'accident.

Il n'est pas obligatoire de se procurer une trousse très dispendieuse, mais ayez avec vous ces items afin d'être en sécurité jusqu'à l'arrivée des secours si le pire venait qu'à arriver!

- ♦ Pelle, grattoir et balai à neige;
- ♦ Sable ou sel de déglacage;
- ♦ Bandes de traction et câbles de survoltage;
- ♦ Lampe de poche et piles de rechange ou lampe de poche à manivelle;
- ♦ Trousse de premiers soins et ciseaux pour couper les ceintures;
- ♦ Fusées éclairantes ou lanternes d'avertissement;
- ♦ Bouteille d'eau et nourriture non périssable;
- ♦ Allumettes et bougies;
- ♦ Couverture, bottes et vêtements chauds;
- ♦ Cartes routières;
- ♦ Cellulaire avec dispositif de recharge (ou pièces de monnaie si vous n'avez pas de cellulaire)
- ♦ Constat à l'amiable



LA SÉCURITÉ CIVILE

POUR TOUS ET EN TOUT TEMPS



Nouvelles Service Incendie



Opération Halloween 2022



Encore une fois, les pompiers de votre brigade incendie s'impliquent pour la fête de l'Halloween à Saint-Claude.

Cette année, la distribution des friandises aura lieu le **31 octobre dès 15h30**

Vos pompiers attendront les enfants à la caserne ou dans le stationnement au 295 route de l'Église.

N'oubliez pas que la sécurité en cette soirée festive est l'affaire de tous.

Les enfants doivent être bien visibles pour les automobilistes et porter une lampe de poche ou un objet réfléchissant.



CONSEILS—PRÉVENTION DES INCENDIES

Les appareils de chauffage électrique

Un court-circuit, une défaillance électrique ou un appareil placé à proximité d'un combustible sont les causes principales des incendies d'appareils de chauffage individuels fixes et d'unités centrales de chauffage. Lorsque vous utilisez un appareil de chauffage électrique, veuillez à respecter les quelques consignes suivantes :

- Assurez-vous que l'intérieur des plinthes est vide de tout objet, comme du papier journal, et éloignez tout ce qui pourrait s'y retrouver accidentellement.
- Ne pas utiliser de chauffe-électrique dans un espace humide ou dans un endroit où l'appareil pourrait recevoir de l'eau, comme dans la salle de bain.
- Les appareils de chauffage portatifs doivent être munis :
 - * d'un interrupteur qui fermera automatiquement l'appareil en cas de surchauffe;
 - * d'un interrupteur qui fermera automatiquement l'appareil s'il se renverse.



RECRUTEMENT POMPIERS VOLONTAIRES

Avis à tous les **résidents âgés de plus de 21 ans** intéressés à joindre la brigade des pompiers de Saint-Claude! Vous n'avez qu'à présenter une demande écrite auprès du directeur incendie, Jean Labrecque, en y spécifiant vos coordonnées ainsi que vos motivations à faire partie de la brigade des pompiers de Saint-Claude. Vous devez être prêt à suivre de la formation concernant l'incendie et formation de permis de conduire pour obtenir la classe de conduite 4A (véhicule d'urgence) Pour plus d'informations : 819-845-7795 poste 5



Soirée dansante organisée par le Groupe d'entraide de Saint-Claude

Quand : Samedi 12 novembre à 20 h

Où : à la salle du centre aux Quatre Vents

Thème : Nous on aime la musique country

Orchestre : Estelle et Ray

Apportez vos consommations

Prix d'entrée : 10 \$



CONSTRUCTION D'UN LOCAL ABRI PATINOIRE

Des travaux seront en cours sous peu pour offrir un nouveau bâtiment pour changer ces patins cet hiver.

Les travaux seront financés par la subvention du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux, PRABAM.

En vous souhaitant un merveilleux automne !

